



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 15/12/2021

| Référence  |
|------------|
| 2021_12_22 |

| Objet de la délibération               |
|--|
| DEBAT D'ORIENTATION<br>BUDGETAIRE 2022 |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 45                | 34       | 39                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 07/12/2021             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 07/12/2021       |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>À l'unanimité</b> |
| Pour : 39            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

L'an 2021 et le 15 Décembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

### **Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, CAP Dominique, COLIN Christophe, GIBERGUES Bernard, GOSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, QUILLÉVÉRÉ Bernard, RAPIN Raphaël, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant(s) : COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite)

### **Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : GUILLORÉ Alexandra à M. LECLERC Patrick, MORVAN Anne-Sophie à M. GOURVIL Arnel, NICOLAS Gaëlle à Mme CARO Pauline, MM : DU BUIT Yves à M. CAP Dominique, GOUÉROU Jacques à M. SALAUN Gilles

**Excusé.e.s :** Mmes : ABIVEN Bernadette, LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOALEC Bernard, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, ROUDAUT Stéphane

### **Assistaient en outre à la réunion :**

Mme LE BARS Mickaèle, MM : BUREL Erwan, CANN Thierry,

**A été nommée secrétaire :** Mme BALCON Claudie

### **Objet de la délibération :**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

## 1 – LE SCoT

Différentes actions seront conduites au titre de la compétence SCoT en 2022.

La révision du SCoT du Pays de Brest sera poursuivie afin d'intégrer notamment le territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Un dernier séminaire sera organisé en février pour la phase diagnostic avant de travailler au projet politique en 2022.

Le Pôle métropolitain est également compétent pour le SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay. Une modification de ce SCoT est en cours afin d'y traduire le volet littoral de la Loi ELAN. Cette modification devrait être approuvée avant la fin de l'été 2022.

En parallèle de ce volet réglementaire, des actions seront proposées avec l'objectif d'accompagner la mise en œuvre du SCoT et des PLUi. C'est ainsi que

des ateliers seront proposés aux élus et services techniques des communes et intercommunalités, avec systématiquement une visite de terrain, sur des sujets aussi variés que les formes urbaines, la densité, le renouvellement urbain y compris pour l'économie, la prise en compte de la biodiversité... Il est prévu 3 à 4 ateliers en 2022.

Des réflexions, études seront également engagées pour anticiper le Zéro Artificialisation Nette (ZAN): potentiel de compensation, potentiel de renouvellement urbain. Sur ce sujet du ZAN, le Pôle métropolitain continuera à participer activement aux rencontres régionales des SCoT et aux échanges avec le Conseil régional et les services de l'État.

Le Pôle métropolitain continuera à être présent en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en tant que Personne Publique Associée.

L'ingénierie pour le compte du SCoT est assurée par les services du Pôle métropolitain et de l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2022 est stable à hauteur de 185 000 €.

Un suivi du recours contentieux en cours est également effectué avec notre conseil juridique.

L'État ne financera pas en 2022 la révision du SCoT au titre de la Dotation Générale de Décentralisation. Les trois ans d'aides maximum ont déjà été sollicités.

### **SIG Pays : Geopaysdebrest en 2022**

La plateforme « Geopaysdebrest » continuera à apporter de nouveaux services avec notamment un nouveau visualisateur. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest (politiques d'urbanisme, de foncier économique, de tourisme, cadastre solaire...).

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole avec une contribution stable du Pôle métropolitain à hauteur de 186 000 €.

## **2 – ECONOMIE ET EMPLOI**

### **✓ Outils d'appui au développement économique**

Depuis 2013, le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à la mise en place d'actions partagées visant à l'accueil et au développement des entreprises sur le territoire. C'est ainsi que des actions vont se poursuivre en 2022 avec l'appui aux EPCI du Pays de Brest et partenaires quant à l'utilisation du système d'information partagé pour le foncier économique et l'animation, le suivi du nouveau portail de promotion de l'immobilier d'entreprise.

#### **• Le cluster algues**

Le cluster algues du Pays de Brest a connu trois premières années d'actions avec notamment le Technopôle Brest Iroise et la CCIMBO.

Au regard de ce premier bilan et des attentes des membres du cluster, il a été décidé d'étendre le cluster à l'échelle de la Bretagne en y impliquant fortement les entreprises, les intercommunalités et le Conseil régional.

L'année 2022 sera consacrée à structurer le cluster à l'échelle régionale par la création d'une association, un plan d'action partagé ainsi que des financements qui ont vocation à s'inscrire dans la durée.

#### **• Structuration de la filière forêt-bois en Pays de Brest**

Depuis plus de deux ans, tous les acteurs de la filière forêt bois ont été associés pour élaborer un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions.

L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre des premières actions en lien

avec les opérateurs que sont FIBOIS et le CAUE.  
Des financements ont été obtenus (LEADER) ou sont en cours d'obtention.

### **3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs actions, projets seront poursuivis, conduits en 2022 :

- Accompagner certains EPCI membres dans la finalisation de leur PCAET,
- Porter et coordonner le programme d'animation territoriale du fonds chaleur « chaleur d'ici même ». Cette animation est financée par l'ADEME et confiée à Ener'gence.
- Poursuivre l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un fonds carbone local, en coopération avec le Pays du Mans,
- Finaliser l'étude de planification énergétique,
- Coordonner le programme Territoire Engagé Transition Écologique du Pays de Brest avec les sept intercommunalités,
- Animer le cadastre solaire (promotion, mise à jour) avec Ener'gence (co-financé par le programme LEADER à 80%),
- Projet d'accompagnement au développement des projets EnR citoyens : partenariat avec l'association Taranis.

Le Pôle métropolitain est membre d'Ener'gence et à ce titre sollicite l'association en tant qu'expert technique.

### **4 – ACCESSIBILITE ET MOBILITE**

- **Aménagement numérique**

Depuis près de dix ans, le Pôle métropolitain finance un accompagnement, assuré par Brest métropole, des communautés de communes sur les questions d'infrastructures numériques.

Les besoins étant moindres, il a été proposé que cette mission ne soit pas poursuivie sur toute l'année 2022 par le Pôle métropolitain. Certains EPCI pourront solliciter les services de Brest métropole selon des conditions qui restent à définir.

- **Mission mobilité durable**

L'année 2022 permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions mobilité durable, cofinancé par l'ADEME :

- Coordination, information et échanges entre acteurs publics et privés (club des acteurs),
- Poursuite de l'élaboration du schéma de développement des aires de covoiturage,
- Développement de l'autostop organisé (étude),
- Accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre d'actions (TENMod),
- Poursuite des actions de communication avec notamment la formation de réseaux d'ambassadeurs,
- Mobilisation et accompagnement des employeurs, en lien avec les EPCI,
- Facilitation des échanges entre l'ensemble des AOM du Pays de Brest et le Conseil régional, le conseil départemental pour faire état de leurs priorités
- Informations sur les financements mobilisables.

## 5 – SERVICES AU PUBLIC

### • Mise en œuvre du Contrat local de santé

Le contrat local de santé a été signé en juin 2019. 2022 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions avec les priorités suivantes :

- Rencontres entre élus et professionnels, acteurs de santé : accompagnement des projets de maintien d'une offre de soins sur les territoires ;
- Actions à venir : programme santé bucco-dentaire, santé mentale des jeunes, couverture du territoire par des Conseils Locaux de santé mentale ;
- Unités mobiles d'accès à la prévention et aux dépistages : finalisation du cahier des charges avec les EPCI intéressés et mise en œuvre de l'action ;
- Actions à renouveler : mois sans tabac ;
- Santé-Environnement : identifier les enjeux majeurs du territoire et définir des actions prioritaires.

Cette mission est cofinancée par l'ARS et le conseil départemental.

Une deuxième chargée de mission a rejoint le CLS en septembre 2021.

## 6 – POLITIQUES CONTRACTUELLES, REPONSES AUX APPELS À PROJETS

Le CRTE a été signé avec l'État en juillet 2021. Il convient maintenant de le faire vivre pour que l'État finance les priorités des collectivités du territoire du Pays de Brest.

Pour ce qui est des fonds européens (DLAL FEAMP et LEADER), 2022 va constituer une année charnière avec :

- La fin de l'évaluation des programmes DLAL FEAMP et LEADER de la période précédente,
- La poursuite de la gestion de ces programmes pour le paiement des porteurs de projets,
- La réponse au nouvel appel à projets DLAL FEAMP pour la période 2022-2027 avant fin avril 2022,
- La préparation de la future candidature LEADER en fin d'année 2022.

L'animation et la gestion de ces programmes européens sont toujours financées à 80% par l'Europe.

## 7 - ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le nouveau Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest s'est installé début décembre avec un fort renouvellement. Pour accompagner l'animation des activités du Conseil de développement, un agent de l'ADEUPa est mis à disposition à temps plein, pour lequel le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement.

Le Pôle métropolitain prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. À noter une contribution spécifique du Conseil régional qui a doublé pour notre territoire (de 25 000 à 50 000 €), ce qui pourrait nous permettre d'envisager un complément d'animation si besoin.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 029-200033736-20211215-2021\_12\_22-DE

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Le Conseil du Pôle métropolitain prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre